



# Le Fil d'Aunay

## EDITO

Chères Aunaises, chers Aunais,

Notre Fil d'Aunay fait peau neuve pour vous présenter avec encore plus de clarté, les différentes informations de la vie de notre village et continuer d'entretenir le lien avec tous. Nous espérons que cette nouvelle présentation vous satisfera.

L'année 2020 restera dans nos mémoires. Nous traversons une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de la Covid19. Notre commune n'est pas épargnée mais reste peu touchée. Cette crise nécessite le concours de tous. J'en appelle à votre sens du civisme pour respecter scrupuleusement toutes les mesures sanitaires afin de freiner la diffusion du virus. C'est ainsi que nous avons célébré les commémorations du 8 mai et du 11 Novembre en comité restreint par respect des règles sanitaires. Nos porte-drapeaux et votre présence nous ont manqué et c'est avec beaucoup d'espoir que nous attendons de pouvoir nous réunir ensemble lors du prochain 8 Mai 2021.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi notre commune. Ils y trouveront un cadre de vie privilégié dont la préservation reste une priorité aujourd'hui à Aunay-les-Bois ; et je les invite à s'y investir en fonction de leur disponibilité. A cet égard, je remercie les conseillers et leurs conjoints pour leur participation aux travaux d'entretien effectués au cimetière et au parc de la Mairie le 10 Octobre dernier.

Je souhaite également une longue et belle vie aux nouveaux nés de l'année et j'adresse toutes mes félicitations à leurs parents. Il nous faut saluer aussi la mémoire de ceux qui nous ont quittés en 2020 avec une pensée émue envers leurs familles.

Je fais le vœu d'une fin de confinement avant les fêtes de fin d'année pour se retrouver en famille ou entre amis, tout en restant attentifs à celles et ceux qui sont souvent seuls, à cause de la maladie ou de toute autre raison.

Prenez-soin de vous et de vos proches.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, avec mes excuses anticipées de ne pouvoir temporairement vous serrer la main, je reste à votre écoute.

Votre maire, Victor Marques

## AGENDA



*Vu le contexte sanitaire actuel, aucune date ne peut être fixée pour les différents rendez-vous traditionnels de la vie de la commune*

### GOUTER DE NOEL DES ENFANTS

Vu les circonstances, la séance de cinéma et le traditionnel goûter n'auront pas lieu. Les enfants recevront un courrier du Père Noël.

### NOËL DES ANCIENS

Un ballotin de chocolats est offert à chacun de nos Anciens, il sera à retirer à la Mairie à partir du 7 décembre 2020.

### JANVIER 2021

Voeux du Maire et du Conseil Municipal si la situation le permet.

## SOMMAIRE



Le Conseil Municipal.....	<b>P2</b>
Travaux des commissions	<b>P5</b>
Un peu d'histoire.....	<b>P6</b>
Vie de la commune.....	<b>P8</b>
Actualités.....	<b>P9</b>
Informations pratiques.....	<b>P10</b>
Memo.....	<b>P11</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site [www.mairie.aunay-les-bois.fr](http://www.mairie.aunay-les-bois.fr)

### Conseil du 27 février 2020

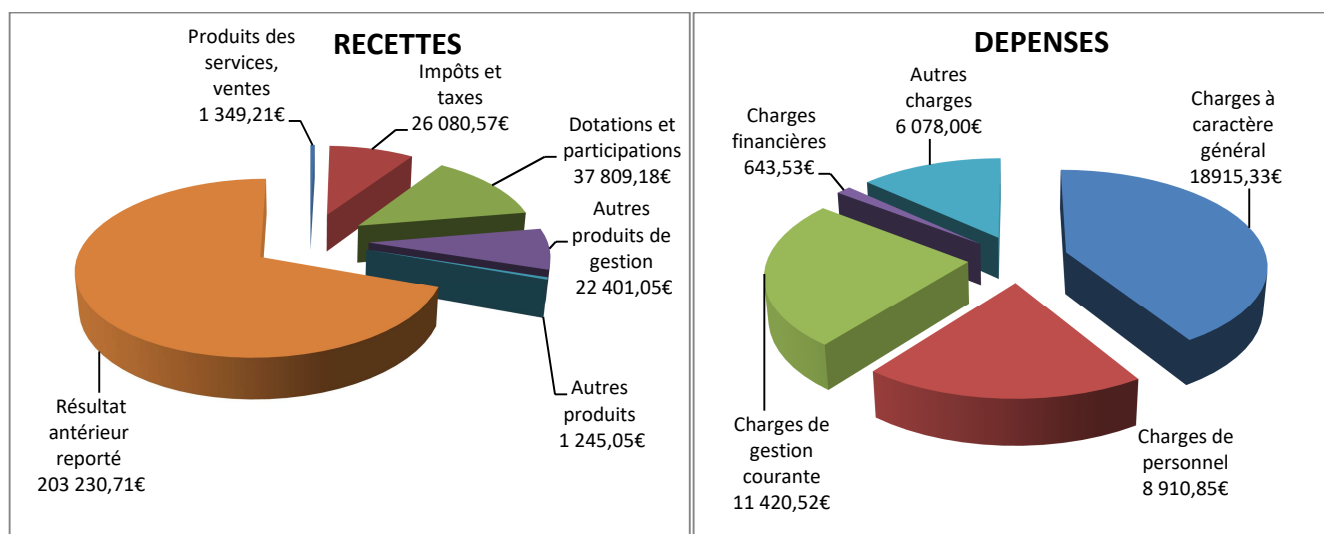
#### Présentation du compte administratif pour approbation

le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019. Il est présenté ci-dessous :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Total des recettes : 292 116,64€

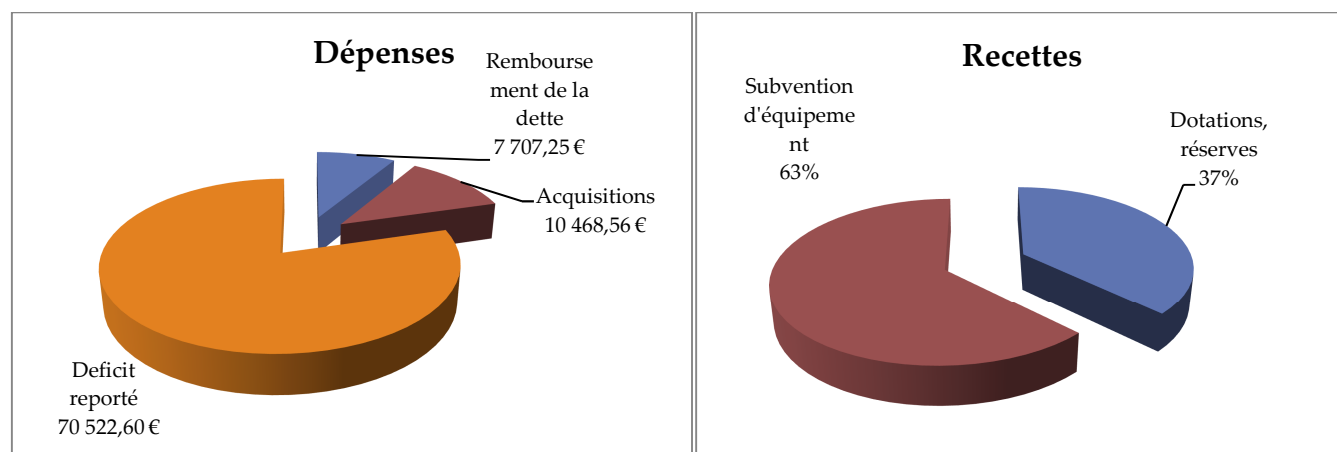
Total des dépenses : 45 968,23€



#### SECTION INVESTISSEMENT

Total des dépenses : 88 698,41€

Total des recettes : 74 853,54€



#### Lutte contre la prolifération du frelon asiatique

A ce jour, la destruction des nids reste à la charge des particuliers. Le Maire propose au conseil de prendre en charge pour l'année 2020 et les années suivantes, une partie des factures de destruction à hauteur de 30 % du coût TTC avec un maximum de 30 € TTC.

La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.

### **Mandatement au Centre de Gestion pour un contrat de groupe d'assurance statutaire**

Le contrat d'assurance statutaire garantit les Collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La Commune d'Aunay les Bois charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Cette démarche vise à négocier des taux et garanties financières plus avantageux en raison de la mutualisation des risques.

### **Achat et pose d'un calvaire à l'Ogrière**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le calvaire situé à l'Ogrière, déjà en mauvais état, a été détruit suite aux mauvaises conditions atmosphériques. Afin d'effectuer la remise en place de ce calvaire, Monsieur le Maire présente un devis qui est accepté à l'unanimité.

Un planning des présences est établi pour la tenue du bureau de vote.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire présente un devis pour les travaux de peinture des portes de l'église.

## **Conseil du 23 Mai 2020**

---

La réunion se tient à huis clos pour assurer la distanciation nécessaire au déroulement de la réunion. La présence de la secrétaire de mairie a été requise pour la rédaction des procès-verbaux et autres documents.

Le nouveau Conseil est installé dans ses fonctions et procède à l'élection du Maire :

Victor MARQUES est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin  
Après discussion, les membres décident à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 2.

Monsieur Philippe MOTTE est élu 1<sup>er</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin,

Madame Martine TISSIER est élue 2<sup>e</sup> adjointe au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Lecture est faite de la Charte de l'Elu local, un exemplaire est remis à chaque conseiller.

Il est procédé à la désignation des délégués auprès des organismes suivants : CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, TE 61, SMAEP de la Région d'Essay, SIVOS du Mêle, Parc Normandie Maine.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir à sa participation aux commissions communales qui seront mises en place lors de la prochaine réunion.

Dans le cadre du Règlement général des données personnelles (RGPD) Monsieur le Maire remet un document à chaque conseiller pour sa mise en place.

## **Conseil du 11 Juin 2020**

---

Le Conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire plusieurs délégations pour gérer les affaires courantes.

### **Indemnités des élus**

Suite à la demande de Monsieur le Maire d'appliquer un taux inférieur au barème, le Conseil vote un taux de 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (au lieu de 25,5 %).

Suite à la demande Madame Martine TISSIER de ne pas percevoir d'indemnités, le Conseil décide de fixer le montant des indemnités :

- 1er adjoint : 4.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique (au lieu de 9,90 % taux maximum légal),

- 2<sup>e</sup>me adjointe : aucune indemnité.

### **Vote des taux des taxes locales**

Le Conseil municipal décide le maintien des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 qui restent inchangés pour la 12<sup>e</sup> année consécutive.

### **Vote du budget primitif**

Le budget principal de la commune, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 tel qu'il a été présenté.

### **Vote des subventions et FSL et FAJ**

Après délibération, le Conseil municipal vote à la majorité les subventions proposées.

### **Convention avec la CDC de la VHS**

Après délibération, le Conseil

-Accepte la convention « espace vert » proposée par la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

-Autorise Monsieur le maire à signer cette convention pour 2020.

### **RODP Gaz 2020**

La redevance due au titre de l'année 2020 est de 125.44 €.

### **Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2020**

Le Conseil municipal décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 120.97 €.

### **Commissions communales obligatoires**

Après concertation, les membres du Conseil Municipal ont désigné les membres des commissions communales obligatoires.

### **Commissions communales facultatives**

Suite à l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, seuls des élus doivent siéger dans les commissions communales facultatives.

Les commissions sont mises en place :

Environnement, Cadre de Vie, Tourisme -  
Commission Animation culturelle,  
Communication, Secteur Associatif -  
Bâtiments, Cimetière, Urbanisme, PLUI -  
Affaires sociales.

### **Travaux de l'église**

Suite à la demande de DETR auprès des services de l'Etat une dotation de 20 000 € a été attribuée à la Commune.

- Le Conseil retient le devis de l'entreprise LEFEVRE pour la réalisation de l'assainissement des eaux pluviales.

-Accepte le devis de l'entreprise LEFEVRE concernant les travaux de réfection de la Tour.

### **Questions diverses**

Le conseil choisit Monsieur le Maire comme titulaire et Monsieur Martin Brunner comme suppléant, pour la GEMAPI (Gestion des cours d'eau).

## **Conseil du 8 octobre 2020**

---

### **Demande de Subvention**

Le Conseil attribue la somme de 30 € au Cinéma de Sées le Rex.

### **Indemnité comptable**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- Prend acte de l'acceptation du receveur municipal,

- Accorde chaque année, l'indemnité de confection des budgets, selon les barèmes en vigueur.

### **Relevage des tombes en déshérence**

Une seconde tranche de travaux de relevage de tombes aura lieu pour finir la procédure. La société Mousset Jean Paul et fils a été sollicitée pour un devis qui s'élève à 5 177.00 € HT soit 6 212.40 € TTC.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

-Accepte les travaux de relevage des tombes,

-Retient le devis de l'entreprise Mousset.

Madame TELLE demande la conservation au cimetière des croix anciennes, le conseil accepte.

### **Désignation d'un correspondant Défense**

Monsieur le Maire indique qu'un correspondant de Défense doit être désigné par la commune.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité désigne Monsieur Sylvain DELPORTE.

### **Réfection du calvaire de la Boissellerie**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise ETC Henry, pour la restauration du calvaire avec deux options possibles pour le muret, en fonction de l'état après enlèvement des enduits :

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité :

-Accepte le devis de l'entreprise ETC Henry avec les différentes options,

-Indique que le choix de l'option sera fait lorsque les travaux seront commencés.

### Travaux d'enfouissement de réseaux au programme du TE 61

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'inscrire les travaux d'enfouissement de réseaux à Chambillon et la Haute Folie auprès du TE 61.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil demande d'inscrire les travaux d'enfouissement des réseaux de Chambillon et la Haute Folie au programme du TE 61.

### Questions diverses

-Monsieur le Maire indique que la commission Bâtiments-cimetière devra se réunir pour travailler sur l'aménagement du cimetière après les travaux de relevage des tombes. Une demande de banc a été formulée.

-Monsieur le Maire propose aux conseillers de s'inscrire dans des commissions en CDC.

-Un compte rendu de la commission Environnement-cadre de vie-tourisme est présenté. Il est rappelé qu'une journée citoyenne pour les conseillers est organisée le samedi 10 octobre.

-La commission communication s'est réunie pour travailler sur le Fil d'Aunay qui doit paraître début décembre.

## TRAVAUX DES COMMISSIONS

### Commission Environnement – Cadre de vie – Tourisme

Fleurissons Aunay !

La Commission Environnement a décidé de partir à la quête du label « Villes et Villages Fleuris » pour 2022.



**Fleurir notre village**, c'est l'embellir, c'est mettre de la gaieté et de la couleur dans notre cadre de vie.

**Fleurir notre village** participe au bien être de chacun.

En plus des actions que notre commune va engager sur les espaces publics, la commission a exprimé le souhait que chacun d'entre nous participe à cet embellissement général en fleurissant sa propre maison.

Afin d'inciter et de lancer ce mouvement, nous avons décidé d'organiser un concours qui démarrera en mai 2021 et mettra en valeur le travail de ceux qui consacrent une partie de

leur temps libre à fleurir leur jardin. Le palmarès sera proclamé en septembre.

#### Trois catégories sont en lice.

- Maisons avec jardin visible de la rue
- Maisons avec jardin non visible de la rue, façades
- Fermes et gîtes

Chaque participant sera prévenu de la date de visite du jury . L'inscription est gratuite.

De nombreux lots seront attribués.

#### Participez nombreux à cet évènement !

Le règlement et le coupon de participation sont joints à ce « Fil d'Aunay » et vous pouvez les télécharger sur le site de la commune (<https://www.aunay-les-bois.fr/>).

**Ensemble, soyons acteurs de notre cadre de vie**



## Journée citoyenne



La journée citoyenne rassemble habituellement les conseillers et les habitants volontaires pour participer à l'entretien et l'embellissement de la commune.

Compte tenu du contexte actuel, la commission a fait appel aux membres du Conseil Municipal pour procéder à ces travaux d'intérêt général. Une journée complète a été programmée le 10 Octobre dernier, pour nettoyer et remettre en état les espaces publics.

Les interventions ont eu lieu sur différents

sites : cimetière, chemin des Sabotiers, parc de la mairie, terrain de pétanque, cave de l'église. Ce fut une belle journée utile et conviviale pour ceux qui ont pu y prendre part.

La commission espère pouvoir faire appel en 2021 à tous les habitants. Rappelons qu'en dehors de son utilité évidente pour le cadre de vie dont tout le monde profite, cette journée est une occasion de se rencontrer et de partager un temps de convivialité, chacun participant, à son niveau, à l'effort collectif.

## UN PEU D'HISTOIRE

### Chronique historique

*A travers la généalogie des familles d'Aunay, raconter la transmission des terres, des maisons et les évènements où la grande et la petite histoire se côtoient.*

#### Le Bourg Guerin\*

Le 16 mai 1682 **René d'Avoust**, seigneur de Bourguerin meurt âgé de 80 ans. Il est mentionné dans le registre paroissial d'Aunay-les-Bois « *revenant à l'église d'Aunay pour faire ses stations pour le jubilé, saisi de maladie, décéda en notre presbytère vers les quatre heures midi et le 28 inhumé jour du Saint-Sacrement en l'église d'Aunay proche du second poteau du côté du cimetière* »  
Il fut témoin en 1674 à Aunay au mariage de

Renée de Glapion et de Claude de Beauvais. Son fils **Pierre**, seigneur de Bourguerin, des Nos et d'Englebellemer, épouse le 24 juin 1674 Françoise de Gauville, fille de Charles, seigneur d'Amilly, maréchal des logis de la Compagnie d'Armes du duc de Valois et d'Anne de Langrune.  
Jean de Langrune, grand-père de « Madame de Bourguerin des Nos » meurt à Bourguerin le 8 mars 1685.

De son mariage, **Pierre d'Avoust** a au moins deux fils, Charles-Pierre baptisé en 1677 à Aunay et Jacques Aimé.

**Jacques Aimé**, seigneur de Bourguérin épouse à Saint-Hilaire-la-Gérard le 15 mai 1695 Louise Marie Girault de Rocour, fille de Mathieu, seigneur de Rocour, capitaine et major du régiment de Grancey et de Marie des Loges qui décède à Aunay le 23 septembre 1707. De cette union, naît un fils, **Jean Aimé** baptisé le 5 décembre 1699 à Aunay-les-Bois. Son parrain est Jean-Louis de Bonvoust et sa marraine, la révérende mère Abesse d'Essay, Catherine d'Achy.

**Jean-Aimé d'Avoust** épouse à Saint-Hilaire-la-Gérard en 1725 Françoise de Villereau, fille de Jean-François, seigneur de Saint-Hilaire et sa descendance se prolonge dans cette commune.

**A partir de 1725, Bourguérin** semble avoir perdu sa qualité de seigneurie et nous n'avons pas de trace des éventuels propriétaires jusqu'en 1782 où **Jean-Pierre Lubrun** apparaît comme propriétaire. Il est né le 14 décembre 1761 à Saint-Léger-sur-Sarthe, il épouse à Aunay-les-Bois, Marie-Jeanne Ganivet, fille de Marin et Anne Heurtaux d'où une nombreuse descendance.

Leur fils aîné, **Marin Pierre Lubrin**, né en 1790, épouse le 2 février 1816 Marie-Louise Marchand. Dans la donation partage de Madame Lubrun née Marchand établie en 1862, on peut lire la description suivante des biens :

*Le premier lot comprend les immeubles situés au Bourg Guérin provenant de son mari.*

*- un premier corps de bâtiments composé d'une maison « manable », terme utilisé par les notaires normands pour désigner une maison « d'habitation, une chambre à côté, une étable, une maison avec four héritée de la sœur de Marin-Pierre Lubrun et un hangar sous lequel est logé un pressoir. Un autre corps de bâtiments composé d'un fournil et d'une grange....*

Bourg Guérin a été la propriété de Jean-Pierre Lubrun, remarié en 1804 après la mort de Marie-Jeanne Ganivet en l'an XI, à Marie-Françoise Legendre.

Il meurt à Saint-Léger-sur-Sarthe le 24 novembre 1835.

**Marin Pierre Lubrun** a eu deux enfants co-héritiers de Bourguérin.

1) **Marin Bennoni** né en 1817 marié le 9 novembre 1843 à Marie-Désirée Le Royer, fille de Louis-Michel et d'Anne Dujarrier d'où une fille Marie Léonie née en 1844, épouse d'Alphonse-Charles Bray (1853 -1911).

2) **Marie-Célestine** née en 1823 à Marchemaisons et mariée en novembre 1842 à **Jean-Aubin Collet**, fils de Jean-Gabriel, fermier de la Chauvinière d'où une fille **Marie-Zéphirine** née en 1846 et un garçon Henri qui meurt en 1917 à Gaprée sans descendance apparente.

**Marie-Zéphirine Collet** (1846-1907) épouse à Aunay le 31 janvier 1868 **Louis-Wilfrid Septier** (1841-1900), fils de Michel-Gabriel et de Marie Collet.

Celui-ci procédera à différentes acquisitions en terres agricoles.

Le ménage perd un garçon, Albert-Julien, âgé d'un an en 1871 et a une fille, **Juliette-Clémentine** née en 1880.

Celle-ci se marie à l'âge de 18 ans en 1898 avec **Victor-Jules Allais**, marchand de bois à Chambillon né aux Nouelles à Aunay le 18 juillet 1876.

Les Allais deviennent propriétaires du Bourg Guérin et de leur union, ont trois garçons :

- 1) **Kleber Albert François** (1901-1989) marié à Marcelle Veron, fille d'Henri et Alina Augustine Simon d'où **Kleber Etienne Gérard** né en 1941.
- 2) **Marcel Gustave Alfred** (1905-1968), époux en 1932 de Fernande Léonie Albertine Leroy.
- 3) **André Julien Victor** (1907-1992)

**Victor-Jules Allais** meurt le 20 mai 1914 au Bourg Guérin.

La sœur de Marcelle Veron, Christiane marié à Henri Fourmont est également propriétaire au Bourg Guérin.

*\*Selon les époques, on observe différentes orthographes de Bourg Guérin.*

## Partons ensemble à la rencontre des témoins du Vieil Aunay

*Recueillir la parole des anciens, témoignage vivant du passé*

Entretien avec Jean-Claude Brisoux

Conseiller municipal pendant 30 ans à Aunay-les-Bois

Jean-Claude Brisoux et son épouse nous accueillent dans leur chaleureuse maison du Méle pendant un après-midi caniculaire du mois d'Août. Ils n'habitent plus à Aunay-les-Bois depuis 1993 mais ils s'en souviennent encore très bien. Ainsi, la famille Brisoux habitait à la ferme des Longueraies depuis 3 générations. Jean-Claude Brisoux se souvient bien de sa famille, ancrée dans le village : son grand-père et son père exploitaient les fermages du Vicomte d'Aunay, jusqu'à la seconde guerre mondiale où le père de M. Brisoux a été fait prisonnier pendant toute la guerre, alors que lui-même n'avait que 4 ans. Comme le voulait l'usage à l'époque, il est né à la ferme. Sa mère et son grand-père ont dû remplacer son père à la gestion de la ferme alors qu'il n'était qu'un enfant. La guerre, Jean-Claude Brisoux en garde quelques souvenirs visuels : notamment le chassé-croisé des Alliés et des Allemands en 1944 ; ou encore les 40 réfugiés qui avaient trouvé un abri dans les dépendances du château cette année-là. Il a même vu des bombardements, à l'école Saint-Joseph du Méle-sur-Sarthe où il était en pension.

Mais Jean-Claude Brisoux nous a surtout parlé de la tenue de la ferme, qu'il a commencé à gérer en 1960, peu de temps après son mariage, bien que son rêve était d'être charcutier. Avec son épouse, ils ont modernisé la ferme : Ils ont vu l'installation de l'eau

courante en 1973, qui met fin au système de pompage manuel avec une pompe Japy et la fin du lavoir dont ils faisaient profiter les voisins de la ferme.

Des fermes, dans le village, il en compte au moins 11, bien plus qu'aujourd'hui... Il voit aussi l'apparition des tracteurs - un Ferguson qui remplace les chevaux de traits et qu'il a acheté à son beau-père - et des voitures qui remplacent les carrioles qui l'emmenaient en pension.

Il se souvient aussi qu'il a été enfant de chœur à l'église d'Aunay-les-Bois comme beaucoup de jeunes de sa génération. La messe dominicale rythmait la vie du village, et le curé, qui habitait encore le presbytère, faisait catéchisme aux jeunes Aunais. Il garde de bons souvenirs des fêtes du village avec son concours agricole, le moto-cross sur le terrain en face du château, le repas et le bal.

La vie était différente au village autrefois : le boucher et le boulanger, tous deux itinérants, passaient dans le village deux fois par semaine. L'épicerie, en face de l'église, était dynamique et servait occasionnellement de bistrot... Ainsi, si les commerçants domiciliés à Aunay n'étaient pas nombreux, on vivait et travaillait largement en restant au village. Par son témoignage, Jean-Claude Brisoux nous montre que le village et la façon d'y vivre ont beaucoup changé

## VIE DE LA COMMUNE

### Vie associative et culturelle

*Informez sur les activités des associations présentes sur la commune*

#### Journées du Patrimoine

Les 19 et 20 Septembre dernier avaient lieu les 37<sup>e</sup> Journées du Patrimoine. Malgré les difficultés d'organisation liées au contexte sanitaire, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine a assuré l'ouverture de l'église pour permettre aux visiteurs éventuels d'y avoir accès. Des permanences ont été mises en

place. Un fond musical de musique sacrée était diffusé en permanence et un texte enregistré accompagnait les personnes tout au long de leur visite. Des objets à l'effigie de l'église ont été proposés à la vente dont les bénéfices sont destinés à aider au financement des travaux de restauration.



## Evènement

### Commémoration du 11 Novembre 2020

Cette année, il n'a pas été possible d'organiser avec l'Association des Anciens Combattants, la cérémonie d'hommages aux soldats d'Aunay-les-Bois morts pour la France lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Néanmoins, une gerbe a été déposée au nom de la commune par le Maire, son adjointe et deux habitants d'Aunay-les-Bois. Une minute de silence a été observée.



## Carnet

### Naissances

Eden GRALL  
Elio LASSEUR RETY

### Décès

Madame Marie-Rose VERON  
Madame Marie-Laure LHEMERY

### Mariage :

Le 18 juillet 2020,  
Monsieur Vincent BOURGEONNIER  
Et Madame Angelina CALDAS GONCALVES

### Nouveaux habitants :

Monsieur Dimitri GIRARD  
Madame Essi MORERE  
Monsieur et Madame Jean-Christophe BROUDY  
Monsieur Stanislas CHAMDRU

## ACTUALITES

### Parc Normandie-Maine

#### Révision de la Charte 2023 - 2038

Le Parc Normandie-Maine entame la concertation auprès des habitants

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat approuvé par les communes, les intercommunalités, les départements et les

régions concernés. Elle définit pour 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le

territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Une procédure de révision de la charte permet de définir un nouveau projet et de reconduire le classement en tant que Parc naturel régional. La charte du Parc naturel régional Normandie-Maine se termine en 2023, c'est pour cela qu'il entre actuellement en révision de charte pour définir les prochaines orientations d'ici à 2038. Mais pour imaginer ensemble quels seront les enjeux de demain et comment les appréhender, ce travail s'appuie sur une concertation auprès des habitants.

Participez à enrichir le projet de charte du Parc naturel régional Normandie-Maine en vous

connectant aux sessions d'échanges qui auront lieu par visioconférence (8 décembre)  
Pour y participer, connectez-vous via ce lien :

<https://cutt.ly/Xgah1vt>

La réunion sera animée par Vox operatio et le Parc. Si vous avez des difficultés pour vous connecter, contactez-nous au 06 46 75 85 39 ou par mail :

[concertation.pnrnm@gmail.com](mailto:concertation.pnrnm@gmail.com)

Parc naturel régional Normandie-Maine –  
Le Chapitre CS 80005 - 61 320 Carrouges Cedex –  
[info@parc-normandie-maine.fr](mailto:info@parc-normandie-maine.fr) – 02 33 81 75 75  
[www.parc-naturel-normandie-maine.fr](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr)

## INFOS PRATIQUES

### Certificat d'immatriculation (ancienne carte grise)

Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer soit par internet, auprès de

l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>) soit par un garage agréé par la préfecture.

Rendez-vous sur le site internet de la mairie, pour accéder aux liens correspondants :  
[www.aunay-les-bois.fr/lamairie/demarches-administratives/](http://www.aunay-les-bois.fr/lamairie/demarches-administratives/)

### Brulage des déchets végétaux- la réglementation dans l'Orne

L'arrêté préfectoral du 1er juillet 2016 réglemente sur le département de l'Orne le brûlage des déchets végétaux : tontes de pelouse, tailles des haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage ne doivent pas être brûlés à l'air libre. Cependant, des autorisations et dérogations sont possibles pour les brûlages liés :

- aux activités agricoles et forestières,
- à l'entretien des parcs et jardins en zone rurale pour les propriétés ayant une superficie supérieure à 5 000m<sup>2</sup>,
- aux plantes invasives, végétaux malades afin d'éviter toute propagation et à l'entretien des milieux naturels et cours d'eau difficiles d'accès,
- sous réserve de respecter les bonnes pratiques.

Des solutions alternatives existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets.

En cas de non-respect de l'interdiction, une amende de 450 € peut être appliquée.



# MEMO

## Déchetterie

L'accès aux déchetteries intercommunales est réservé aux porteurs de la carte d'accès ; celle-ci est à retirer chaque année en mairie, après acquittement de la taxe d'ordures ménagères. Les horaires d'ouverture figurent au dos de cette carte.

Déchetteries intercommunales :

- Sur la D4 à St Aubin d'Appenai (limite du Méle sur Sarthe)
- Lieu-dit : Les Pierres à Courtomer.



## Nuisances sonores

Ci-dessous les textes des arrêtés préfectoraux concernant les engins à moteurs et les animaux :

**Article 6 :** « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

-Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h ».

**Article 7 :** « Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux. »

## Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé.

Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07 –  
email : [cathmarques@orange.fr](mailto:cathmarques@orange.fr)



Journal municipal réalisé par la Commission Communication, sous la responsabilité du Maire

## *Les services de la Mairie*

Mairie d'Aunay-les-Bois – Le Bourg – 61500 AUNAY LES BOIS  
Tél : 02 33 27 48 69 – email : [mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr](mailto:mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr) – [www.aunay-les-bois.fr](http://www.aunay-les-bois.fr)

---

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels  
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

### PERMANENCE DU MAIRE

Le samedi, sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

### EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44